



CIRCULAIRE N° 1972 /SEPMBPE/DGD du 76 NOV. 2018

(Diffusion Générale)

OBJET : Réorganisation des services

Réf. : - Circulaire n° 1969/SEPMBPE/DGD du 05/11/2018

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que **les dispositions de ma Circulaire n° 1969 du 05 novembre 2018**, visée en référence, portant transfert des opérations de dédouanement des véhicules automobiles neufs ou usagés, déclarés en régimes suspensifs ou d'exonération au Bureau des Régimes Particuliers (Sous-direction des Régimes Economiques), **sont rapportées.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations:

- SEPMBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNIS-CI
- FEDERMAR
- PAA
- PASP
- OIC
- Webb Fontaine CI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. Mal. DAVIERRE A.